

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

ALP LES GRENOUILLETES

Le Gestionnaire : Mairie de St Génès de Fontedit, 4 cours Napoléon 34480 ST GENIES DE FONTEDIT, TEL : **04.67.36.22.05**

Le Responsable : Monsieur Gayssot Lionel, Maire
(Responsabilité civile contractée auprès de la SMACL Assurance Région Sud Est)

La structure : Accueil de loisirs périscolaire, rue de la Victoire 34480 ST GENIES DE FONTEDIT, TEL : **04.67.48.09.05**

Période de Fonctionnement

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Le matin : 7h30 à 8h20 Le midi : 12h00 à 13h50 Le soir : 16h30 à 18h00

L'équipe d'animation :

Coordinatrice : Mme JEANJEAN Vanina

Maternelle	Elémentaire
Mme Pegueyral Nathalie ATSEM	Mme Ayoub Claire Animatrice
Mme Caizegues Elodie ATSEM	Mme Guyot Cécile Animatrice ATSEM
	Mme Lecuppre Isabelle Animatrice

Modalités d'inscription : Par retour de ce dossier à l'accueil périscolaire, dûment signé et complété **avant le vendredi 5 juillet 2019.**

- Dossier à ramener avec la fiche de liaison, la fiche de renseignement, le règlement intérieur signé par les parents et les enfants et tous les documents demandés en fin de dossier.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et la copie de votre avis d'imposition sont à ramener **au plus tard le lundi 2 septembre 2019**, jour de la rentrée scolaire.

Modalités de règlement : Le règlement de la facture s'effectue **au plus tard le 15 du mois suivant** à la mairie lors des permanences suivantes :

- Lundi de 16h30 à 18h00
- Mardi & Vendredi de 8h00 à 9h00

Aucun paiement ne sera accepté en dehors de ces horaires !

Modalités d'admission : L'accueil de loisirs périscolaire est réservé aux enfants inscrits à l'école « La Fontaine ».

Il est payant le matin, le midi et le soir. Toute présence de l'enfant à l'ALP implique une inscription pour la semaine sur le site internet de la commune au plus tard le lundi matin à 9h00. Tout enfant non inscrit sera accepté à titre exceptionnel.

Nous serions contraints de ne plus pouvoir accepter votre enfant si vous omettiez de l'inscrire de façon répétée et si vous ne réglez pas vos factures dans les délais impartis.

Toute inscription entrainera une facturation. En cas d'absence de l'enfant, un certificat médical sera demandé

Attention : Tout dépassement des tranches horaires entraînera une facturation :

Au-delà de 17h30 pour soir 1, le soir 2 suivant sera facturé.

La garderie ferme ses portes à **18h00. Aucun retard ne sera accepté.**

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les enfants doivent être impérativement accompagnés par l'adulte désigné comme responsable et présenté à l'équipe d'animation. De même, les enfants pourront quitter l'ALP qu'en présence de l'adulte responsable ou personnes autorisées notifiées sur la fiche de renseignements qui sera mise dans le dossier de l'enfant.

La vie au sein de la structure : Les enfants doivent être respectueux des règles de vie établies :

- Respect des consignes données par l'équipe encadrante
- Respect des autres enfants et adultes
- Respect du matériel mis à disposition

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur à l'ALP. Toute responsabilité en cas de vol ou de perte sera déclinée.

Les enfants troublant le bon déroulement des activités feront l'objet d'un avertissement, d'une sanction voire d'une exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive.

Sécurité : En cas d'accident, les parents seront avertis immédiatement et les secours appelés. A cet effet, tout changement d'adresse ou numéro de téléphone doit être impérativement signalé dans les plus brefs délais à la coordinatrice de l'ALP. **04.67.48.09.05/06.69.04.22.19**

Ce règlement a été établi dans le seul but de permettre le bon fonctionnement de l'accueil dans l'intérêt de l'enfant. Le présent règlement sera affiché à la garderie et remis à chaque famille. Les parents et enfants devront en prendre connaissance et le retourner signé.

Le Maire : Lionel Gayssot

Je, soussigné(e)déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Le :

Signature : Père

Mère

Responsable légal

Enfant

TARIFICATION ALP LES GRENOUILLETES

L'accueil de loisirs est payant, ci-dessous le tarif dégressif en fonction du quotient familial*

Tarif accueil périscolaire par enfant année 2019/2020

Quotient Familial	Accueil matin par enfant	Accueil midi par enfant	Accueil du soir par enfant
QF inférieur à 370	0.30 euros	0.30 euros	0.30 euros
QF de 371 à 520	0.35 euros	0.35 euros	0.35 euros
QF de 521 à 670	0.40 euros	0.40 euros	0.40 euros
QF de 671 à 800	0.45 euros	0.45 euros	0.45 euros
QF supérieur à 801	0.50 euros	0.50 euros	0.50 euros

Pour la restauration scolaire : tarif unique **3.40 euros le repas**

*Afin de pouvoir calculer votre quotient familial, nous avons besoin de pièces justificatives (numéro allocataire, avis d'imposition). Si aucune pièce n'est fournie, le tarif le plus élevé sera appliqué

Ces documents d'inscription doivent être impérativement retournés et signés avec les pièces demandées au plus tard le vendredi 5 juillet 2019

Nom : Prénom : Classe : Sexe : M- F

Caisse sécurité sociale : Numéro :

Numéro allocataire CAF :

Inscription ALP : **Lundi Mardi Jeudi Vendredi**

Matin (7h30-8h20)

Midi (12h00-13h50)

Soir 1 (16h30-17h30) ou aide aux devoirs

Soir 2 (17h30-18h00)

Les inscriptions seront toujours à effectuer via le site internet municipal à la semaine au plus tard le lundi matin à 9h00.

Au cours de l'année, si mon enfant cesse de fréquenter l'un de ces services, je m'engage à le faire savoir le plus rapidement possible.

Signature du responsable légal :

A St Génès le :